

BOURSEUL

Bulletin Municipal - Décembre 2014

Joyeux Noël

!

Andy

N° 100

● LE P'TIT THÉÂTRE DE BOURSEUL

S'il est une association Bourseulaise bien connue dans la région Dinannaise, c'est bien « **le P'tit Théâtre de Bourseul** ».

Cette association met un point d'honneur à être l'ambassadeur, non seulement de la commune mais également celui de la bonne humeur, du rire, de la convivialité et de l'amitié.

Tout a commencé en 1986 par un rallye vélo organisé par deux Bourseulaises (Maryline Robert & Nathalie Lainé), réunissant des jeunes de Bourseul et des environs... Au vu du succès de ce rallye, elles décidèrent de créer l'Association des « Jeunes de Bourseul ». L'association organisa ainsi pendant quelques années 4 rallyes vélo, 3 bals masqués, 2 radio-crochet, 2 soirées et 7 représentations théâtrales.

En 1997 (peut-être parce que les jeunes avaient quelque peu vieilli!...), l'association changea de nom pour devenir « **Le P'tit Théâtre de Bourseul** ». En effet, le théâtre était devenu l'activité principale de l'association, et au fil des années, 68 acteurs amateurs, tous sujets au trac mais bourrés de talent, se sont présentés devant un public connaisseur et friand de comédies à rebondissements...

De « Quand le chat n'est pas là » joué en 1992 à « J'y crois pas » en passant par « Boeing Boeing », la troupe de Bourseul a monté et présenté 23 comédies qu'elle a joué 56 fois à Bourseul et s'est produite 65 fois à l'extérieur depuis 1997; ce qui représente quand même plus de 120 représentations.

Sachant que les membres de la troupe sont tour à tour habilleurs, coiffeurs, metteurs en scène, ingénieurs du son, décorateurs, régisseurs et éclairagistes, qu'ils créent, montent et démontent les panneaux des décors, qu'ils répètent leur rôle en moyenne 2 fois par semaine pendant 5 mois, voici une association où l'on ne chôme pas pour être fin prêt le dernier week-end de février...

On ne sait pourquoi, certaines pièces retiennent davantage l'attention des spectateurs qui en redemandent. Ce fut le cas de la pièce de 2014 « Ange Gabrielle » qui a été jouée 10 fois dont 7 fois à l'extérieur, le plus souvent à guichets fermés.



Et, cerise sur le gâteau, cette pièce n'ayant jamais été montée auparavant, la troupe de Bourseul a eu l'honneur de recevoir deux fois la visite et les encouragements de l'auteure, Madame Annie Daprey. Preuve, s'il en faut, de la qualité du travail proposé par la troupe d'acteurs, de techniciens, maquilleurs et autres souffleurs; car il ne faut pas oublier ceux qui ne sont pas sous les projecteurs mais sans qui une représentation ne pourrait se dérouler.

Chapeau les artistes !

Lors de sa dernière assemblée générale, le « P'tit théâtre » a élu un nouveau président : Christophe Meignan, comédien chevronné bien connu des spectateurs. Il succède à Valérie Cocheril qui, doit-on le signaler, est membre de l'association depuis sa création.

Si l'infidélité est présente dans toute comédie, la fidélité est une valeur sûre chez nos théâtreux !

D'ores et déjà, reprenez le **week-end du 20-21-22 février 2015**, le « P'tit théâtre » s'est remis au travail dans le local mis à la disposition par la commune et **vous présentera une comédie en 2 actes de Jo Baron : « Une belle-mère encombrante »** où il sera question d'un gendre qui n'aimait pas sa belle-mère, d'un accident de voiture qui n'en serait pas un, d'un mafieux poursuivi par la police et d'un aspirateur très particulier dont la bonne ne veut pas se séparer...



● NOCES D'OR

Jean et Josette GAULTIER mariés depuis le 4 mai 1964 ont fêté leurs nocés d'or le 9 mai 2014 entourés de leurs famille et amis.

Ils n'ont pas eu à aller loin pour se rencontrer car Jean est natif de « La Ville Vain » et Josette de « La Métairie ».

A leur mariage, ils reprirent la ferme familiale de « La Ville Vain » qu'ils exploitèrent jusqu'à leur retraite. De leur union sont nées deux filles, Valérie et Véronique, qui leur ont donné quatre petits-enfants.

Aujourd'hui, Jean et Josette sont dans les associations Bourseulaises (La Bonne Humeur, Le comité des Fêtes, Les anciens d'Algérie, l'église...) et s'adonnent à la marche et au jardinage. Jean étant toujours aussi fidèle au bureau du CCAS.

Nous leurs souhaitons à tous les deux plein de bonheur ensemble !

Sommaire

Mot du Maire.....	p. 3
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux.....	p. 4/6
Infos utiles.....	p. 7
La vie communale.....	p. 8
Etat civil	
Calendrier des fêtes	
La vie intercommunale.....	p. 9
Programme des spectacles	
Urbanisme.....	p. 9/10

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Raymonde BENOUFA
Madeleine ABBÉ
Anne-Claude MORIN
Ludivine ALVES PEREIRA
Michel LEFEUVRE
Marcel RAFFRAY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85



DISTRIBUTION : 550 exemplaires
Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr

Tout d'abord, je souhaitais faire un rappel au sens civique de chacun. Depuis quelques mois, j'ai l'impression de passer la majeure partie de mon temps à régler des problèmes de voisinage. Que ce soient les chiens et chats, les limites de propriétés, les bruits, le non-respect des règles en matière de tri sélectif ou de dépôt des ordures ménagères. Pire encore, vous trouverez dans ce bulletin la photo du chiot « Andy », qui a été jeté vivant avec ses frères de portée dans un container à ordures ménagères alors qu'ils n'avaient qu'un ou deux jours. Il a été le seul à être sauvé!

Dans un autre style, je ne sais pas s'il s'agit ou non de Bourseulais, une lettre anonyme calomnieuse et injurieuse a été envoyée à plusieurs mairies ainsi qu'à des services administratifs de l'État, ce qui a pour effet de déclencher des enquêtes difficiles à vivre pour les personnes citées. Qu'elles sachent que je leur apporte tout mon soutien. Je voulais également faire part de ma colère envers Monsieur le Maire de Lamballe (ou ses services) qui, recevant ce courrier anonyme, décide de le transmettre au Procureur de la République, alors qu'il n'a aucune information sur la famille concernée, ou alors ce courrier n'est pas anonyme pour tous...

On dit souvent : « il faut que jeunesse se passe ». Il est normal que les jeunes sortent et s'amuse, ce qui est beaucoup moins normal c'est qu'il n'y ait pas de limite à la bêtise : panneaux arrachés ou cassés, bouteilles vides un peu partout dans les rues, bouteilles cassées dans la cour de l'école, courses de voitures sur le parking de la salle des fêtes, coffret électrique arraché, véhicules visités... Je n'ai pas d'autres choix que d'informer les services de gendarmerie et de demander plus de contrôles, surtout tôt le dimanche matin.

Je vous ai déjà parlé de l'évolution des dotations d'État envers les communes, les dernières estimations dont nous avons eu connaissance font état d'une baisse cumulée à hauteur de 54 000 € sur quatre ans. D'autres dotations pourraient être purement supprimées, alors, n'en déplaie à certain, il faudra être vigilant et rigoureux dans la gestion de nos budgets !

Vous trouverez également dans ce bulletin la trame sur le déroulement de la modification du PLU, je rappelle que vous êtes concernés et je vous invite à vous exprimer sur ce sujet.

Je reste cependant quelqu'un de plutôt optimiste et de confiant dans les valeurs humaines qui animent une très large majorité de la population et, en cette fin d'année, je voulais vous souhaiter à tous en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale un très joyeux Noël et une excellente année 2015.

Philippe DAULY,
Maire

Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux

Séances de juin à septembre 2014

● LA MAIRIE

LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Lors d'une réunion précédente, le conseil avait fait le choix d'investir dans un logiciel permettant la facturation des services cantine et garderie. Après avoir reçu plusieurs devis, le conseil municipal opte pour la solution proposée par la société ABELIUM pour un montant de 5 179€ HT. Pour un bon fonctionnement, il sera nécessaire de renouveler un ordinateur de la mairie, qui sera mis en réseau avec la garderie. Cet investissement sera imputé au compte 2183-78.

REFONTE DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune est en place depuis 2007. Nous rencontrons des difficultés d'utilisation surtout sur la partie mise à jour. Monsieur le Maire avait demandé l'accord du conseil municipal pour solliciter des entreprises en vue de la refonte du site. Deux sociétés ont répondu, la proposition de RAYURES ET POINTILLES de Saint-Lormel a été retenue pour un montant de 2 635€ HT. Ce montant sera imputé en investissement au compte 2183-78.

Après une première présentation du projet expliquant que nous allions bénéficier pour un coût inchangé d'une nouvelle technologie permettant au site de s'adapter au support visuel utilisé (télévision, ordinateur, tablette, smartphone...), le conseil décide de valider le projet. Monsieur le Maire avait demandé à l'entreprise de faire une proposition complémentaire pour adjoindre une carte de la commune avec le nom des villages et les principaux sites patrimoniaux. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à cette proposition supplémentaire dont le montant s'élève à 3 005€ HT.

MISE A JOUR DES EFFECTIFS

- 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35h
- 1 Adjoint administratif 2^{ème} classe à 35h
- 1 Technicien territorial à 35h
- 4 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
 - dont 1 à 35h
 - 1 à 28h
 - 1 à 25h
 - 1 à 33h
- 3 Adjoints techniques 2^{ème} classe
 - dont 1 à 35h
 - 2 à 17h20
- 1 Adjoint technique 1^{ère} classe à 20h
- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe à 35h

● EMBAUCHE DE PERSONNEL

Afin de répondre aux besoins, suite à la réforme des rythmes scolaires, il est proposé de compléter l'effectif par un emploi non permanent pour une durée hebdomadaire de 17h20 et d'un emploi permanent pour une durée hebdomadaire de 20h. L'emploi contractuel sera rémunéré à l'indice brut 330 de la Fonction Publique. Madame Madeleine BRIEND qui a effectué plusieurs remplacements à l'école est recrutée pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre. L'autre poste est attribué, par voie de mutation, à Madame Martine LECOURBE, qui était auparavant sur un poste similaire, en Eure-et-Loire, et qui est maintenant résidente à Bourseul.

● SUBVENTION ADEME

Un courrier a été envoyé au Préfet de région afin d'obtenir le solde (8 433,05€) de la subvention qui nous avait été notifiée par l'ADEME. Monsieur le Préfet de Région nous a répondu en donnant raison à l'ADEME en s'appuyant sur l'article 4 de la convention. Cet article stipule: «*le montant de l'aide de 21 250€ est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées*». Monsieur le Maire explique qu'à son avis cette phrase signifie qu'en cas de dépenses supplémentaires le montant ne peut être revu à la hausse, et que par contre si les dépenses sont moins importantes que prévues la subvention sera calculée par rapport aux dépenses réelles. Dans le cas de la rénovation de l'école de Bourseul, le budget réel est conforme au budget prévisionnel, il n'y a donc pas de raison de diminuer le montant de l'aide accordée. En conséquence, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec l'assurance juridique afin de saisir le tribunal administratif pour obtenir le versement du solde de la subvention. Suite à ces démarches, Maître François-Xavier GOSSELIN, avocat à Rennes est nommé pour représenter la commune. Après une rencontre avec Monsieur le Maire, il a été déposé un référé auprès du tribunal administratif de Rennes. Affaire en cours !

● LES SALLES DES FÊTES

LES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le tarif de base est fixé à 270€ la journée pour les Bourseulais (associations ou particuliers) et à 365€ pour les personnes extérieures à la commune.

Ce tarif comprend la mise à disposition de la vaisselle.

La journée supplémentaire est facturée 60€ pour tout le monde. Il est possible de louer sans cuisine, dans ce cas le prix est fixé à 225€ (305€ hors commune). Un relevé de compteur sera effectué pour l'électricité, et la consommation sera facturée.

Pour qu'une date soit réservée, les locataires devront fournir un chèque de 80€ qui sera encaissé, si la location n'est pas effective

ou si elle est annulée moins de deux mois avant la date prévue. Pour des obsèques civiles, la salle est mise à disposition gratuitement.

LES LOCATIONS DE LA SALLE ANDRÉ HÉNON

Le tarif de base est fixé à 90€ la journée pour les Bourseulais (associations ou particuliers) et à 110€ pour les personnes extérieures à la commune. Ce tarif comprend la mise à disposition de la vaisselle.

Un relevé de compteur sera effectué pour l'électricité, et la consommation sera facturée.

Pour qu'une date soit réservée, les locataires devront fournir un chèque de 40€ qui sera encaissé, si la location n'est pas effective ou si elle est annulée moins de deux mois avant la date prévue. Pour les familles qui souhaitent se retrouver après un enterrement, la salle est mise à disposition et un forfait ménage de 20€ sera facturé.

● L'ÉCOLE

LA COUR DE LA GARDERIE

La cour de la garderie n'est actuellement pas utilisée et n'est pas en bon état. Après réflexion, il est proposé de mettre le même gazon synthétique que celui qui a été utilisé dans la cour des classes maternelles. Un devis estimatif pour la fourniture de ce produit est proposé pour la somme de 2745€HT. Le conseil décide de donner une suite favorable à ce projet, les bas des talus seront réalisés en bois. Ces travaux seront imputés au budget investissement au compte 2158-70.

● LOGEMENT COMMUNAL

L'ancien logement de fonction de l'école de Saint-Méen est loué à Monsieur DORE. Le bail est dit précaire et il est nécessaire de le renouveler tous les ans. Monsieur le Maire précise que le bâtiment est en vente et que Monsieur DORE est informé qu'il devra quitter les lieux si la vente se réalise. Le conseil municipal décide de renouveler le bail de monsieur DORE, le montant du loyer est de 228,67€.

● L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIF

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de maintenir le prix de l'abonnement inchangé à 68€ annuel, et de passer le prix de la consommation à 1,17€ le m³.

● LA STATION D'ÉPURATION

DEVIS

Suite à une défaillance technique, il est nécessaire d'effectuer une réparation sur le dégrilleur automatique de la station. La société SAUR a fourni un devis pour la somme de 259€HT. Le conseil municipal donne une suite favorable à cette proposition.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE

Monsieur JOSSELIN fait part aux membres du conseil que la convention d'assistance technique que nous avons avec la SAUR, pour la surveillance et l'entretien de la station d'épuration, des postes de refoulement et des réseaux, est arrivée à expiration. Le nouveau montant est de 4413€HT par an. Si des réparations sont nécessaires, elles feront l'objet de devis supplémentaires. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention dont la durée est fixée à trois ans.

● LES INONDATIONS

Le classement en catastrophe naturelle, concernant les inondations de février, a été prononcé et est paru au journal officiel le

18 mai 2014. Une aide peut être sollicitée pour les dégâts non assurés comme la voirie au Pont Loyer, ou le mur en bord de route. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à monter un dossier et à signer les documents nécessaires.

● PROJET DE BOULANGERIE

Monsieur le Maire a reçu un jeune couple susceptible d'être intéressé pour ouvrir une boulangerie à Bourseul. Après discussion sur les emplacements possibles, une maison, ancienne commerce, située rue Chateaubriand semblait la meilleure solution. Une visite a été organisée en présence des intéressés, de Monsieur le Maire, Monsieur JOSSELIN et Madame ABBÉ. Des contacts ont été pris avec le pays de Dinan pour savoir si les aides au maintien du dernier commerce étaient d'actualité. Les discussions sont en cours pour définir les politiques qui seront subventionnées ou supprimées. Dans l'attente Monsieur le Maire propose au conseil de se positionner et de préparer un dossier au cas où la maison serait sur le point d'être vendue : la commune ayant toujours la possibilité de faire jouer son droit de préemption. Le conseil municipal émet un avis favorable. Après avoir étudié les investissements en matériels nécessaires et restants à leurs charges, les éventuels repreneurs ne donnent pas une suite favorable au projet.

● UN PARC EOLIEN

Une enquête publique a eu lieu du 18 Août au 19 Septembre pour la réalisation d'un parc éolien sur les communes de Plestan et Plédéliac. Ce projet est porté par la société PARC EOLIEN NORDEX XXIV SAS. Suite à cette enquête, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

● ACHATS DIVERS

ACHAT DE DRAPEAUX

Suite au vol des drapeaux qui a fait l'objet d'un dépôt de plainte le 26 Juin, le conseil municipal décide de racheter le même lot comprenant les drapeaux Breton, Français et Européen. Toutefois le système de fixation sera modifié. Cet achat, imputé au compte 2188-78, s'élève à 116€ TTC.

MACHINE A DESHERBER

Dans le cadre de la tendance à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, le SMAP finance à 50% l'achat de matériel à désherber à condition que ce soit un regroupement de plusieurs collectivités. La commune de Bourseul s'associe donc avec la commune de Pluduno pour l'achat de ce matériel.

La commune de Pluduno réalisera l'achat et la participation de Bourseul s'élèvera à 25% du montant HT soit 950€. Une convention sera signée entre les deux parties pour finaliser l'utilisation de ce matériel.

DÉBROUSSAILLEUSE

Une débroussailleuse est en panne et le devis de réparation est de 309,93€HT. Le conseil décide de ne pas donner suite et d'investir dans une machine neuve. Plusieurs devis sont proposés, mais les machines sont différentes et il est difficile de comparer, le matériel n'étant pas identique. Après en avoir délibéré, et par une majorité de 13 voix et 2 abstentions, le choix s'est porté sur la proposition de l'entreprise Ouest Motoculture. Cet investissement sera réglé au compte 2158-73 du budget investissement pour un montant de 629€TTC.

Infos utiles

● PERMANENCES DU MAIRE

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

● HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

● NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mairie Tél. : 02 96 83 02 17 - Fax : 02 96 83 06 16
Courriel : mairie.bourseul@orange.fr - Site : www.bourseul.fr

Atelier communal	02 96 83 03 65
Salle polyvalente	02 96 83 06 41
École	Courriel : e.p.bourseul@orange.fr - 02 96 83 02 03
Cantine	02 96 83 04 81
Garderie	02 96 83 09 76

● PERMANENCES DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Monsieur Philippe MESLAY, Conseiller Général du canton de Plancoët reçoit sur rendez-vous.

Merci de prendre contact par téléphone au 02 96 62 62 91 ou par mail :

meslayphilippe@cg22.fr ou ollonicoles@cg22.fr

● RECENSEMENT MILITAIRE

Pensez à venir recenser vos enfants, dès leurs 16 ans, au secrétariat de la mairie, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

● LES RESTOS DU CŒUR

A compter du jeudi 27 novembre, les distributions se feront tous les jeudis de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h15 au centre de Matignon



Restos du cœur - ZA du Chemin vert - 22550 MATIGNON

● LA COLLECTE DE SANG

Si vous souhaitez faire don de votre sang, vous pourrez vous rendre à la salle polyvalente de Pluduno de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 les jours suivants :

Le 21 janvier 2015 - Le 25 mars 2015 - Le 24 juin 2015

Le 26 août 2015 - Le 18 novembre 2015.

HORAIRES ET COORDONNÉES DE LA GENDARMERIE

Plancoët

Ouvert 7 jours / 7 de 8h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés,
de 9h à 12h et de 15h à 18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. : 02 96 84 13 99

Ploubalay

Ouvert les mardi, jeudi et samedi de 14h à 18h

5, rue Joliet - Tél. : 02 96 27 20 17

Plélan-le-Petit

Ouvert le mercredi de 14h à 18h

18, rue de la libération - Tél. : 02 96 27 60 17

Au-delà de 19h, appeler en composant le 17.

ÉLECTIONS 2015

LA M.S.A

Exploitants, salariés et entreprises agricoles : donnez votre voix pour une protection sociale forte et équitable !

En janvier 2015, vous allez être appelés à voter pour vos délégués MSA. Elus par vous pour cinq ans, ils agissent pour vos intérêts en participant à la mise en place de projets locaux et en animant la vie de vos territoires.

Le prochain scrutin se déroulera du 12 au 27 janvier 2015.

A cette occasion, vous serez invités à élire dans votre canton vos nouveaux représentants.

LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Les 22 et 29 mars 2015, vous devrez voter pour les conseillers Généraux.

Nous vous rappelons que le bureau de vote se trouve dans la salle polyvalente.

Déchetterie de Plancoët - Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët - Tél. 02 96 80 29 72
Fermé dimanches et jours fériés toute l'année

Du 1er février au 31 octobre							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	
Du 1er novembre au 31 janvier							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	

Déchetterie de La Landec - Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec - Tél. 02 96 82 13 71
Fermé dimanches et jours fériés toute l'année

Du 1er février au 31 octobre							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	
Du 1er novembre au 31 janvier							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

Depuis le regroupement des deux communautés de communes, vous pouvez vous rendre à votre convenance dans l'une ou l'autre déchetterie.

LES PANNES D'INTERNET

Durant le mois d'octobre, beaucoup d'entre nous ont rencontré des problèmes de connexion à internet.

Pour information, nous avons tenté à plusieurs reprises de signaler une panne générale chez Orange, mais cela s'est avéré impossible ! Certains d'entre vous se sont entendu répondre qu'il fallait s'adresser à la Mairie, mais en fait, vous devez individuellement appeler votre fournisseur d'accès pour signaler le dysfonctionnement.

La plupart du temps, il répond que cela sera réparé le lendemain à 16h, ce qui était, en l'occurrence, complètement faux puisque la panne a duré douze jours.

Si vous faites partie des personnes qui ont subi cette panne et que vous êtes clients Orange, sachez que vous pouvez obtenir une remise commerciale (généralement comprise entre 30 et 50€) en réclamant au 3909.

● ÉLAGAGE LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

La période est propice à la taille des arbres et des haies plantés en bordure des voies communales et chemins.

Il arrive que ces haies et arbres occasionnent des gênes pour la circulation des cars, camions, engins agricoles... L'élagage permet donc d'améliorer la visibilité pour tous les usagers de la route et d'éviter la végétation de toucher les réseaux téléphoniques ou électriques. Le développement de ces racines peut également endommager les canalisations souterraines.

Nous vous remercions de penser à élaguer, si nécessaire, vos plantations en prenant les mesures de sécurité pour effectuer ces opérations, garantes de la sûreté de la circulation et la préservation de notre environnement.

La vie communale

Etat Civil

● **NAISSANCES**

Hugo BUCHON,
fils de Cédric BUCHON et de Sophie RAFFRAY,
est né le 1er juillet 2014

Clément MACÉ,
fils de David MACÉ et de Sabrina MOY,
est né le 6 août 2014

Clément DUPONT,
fils de Jean-Pierre DUPONT et de Fabienne HERVÉ,
est né le 13 août 2014

Jeanne SOLLIER,
fille de Guillaume SOLLIER et de Nolwenn BINET,
est née le 1er septembre

Rozie COURTOIS,
fille de Christophe COURTOIS et d'Annaïg PINSON,
est née le 5 septembre 2014

Jayson CORDIER,
fils d'Emmanuel CORDIER et d'Emilie CROUPEL,
est né le 1^{er} octobre 2014

Aron GOURRU,
fils de Mickaël GOURRU et de Gaëlle DA SILVEIRA,
est né le 10 octobre 2014

Lizéa LOMINÉ,
Fille de Sébastien LOMINÉ
et de Marie-Pierre BESNARD,
est née le 10 octobre 2014.

● **MARIAGES**

Le 2 août 2014, **David JOUAN**, agent de maîtrise,
avec **Stéphanie ABBÉ**, secrétaire,
Résidente à Bourseul, « Saint Rolland »,
Domiciliés à Coëtmieux (22), au 11 rue Morvan ;

Le 30 août 2014, **Antoine RENAUX**, infirmier,
Avec **Amandine HARDY**, conseillère clientèle,
Domiciliés à Bourseul, « La ville Viet ».

● **DÉCÈS**

Le 9 juillet 2014, est décédé,
Marie-Ange RAFFRAY, 88 ans,
domicilié à Bourseul, « Le Pont Loyer » ;

Le 2 août 2014, est décédé,
Jean-Baptiste CHESNAIS, 93 ans,
domicilié à Bourseul, « Le Pont Loyer » ;

Le 2 septembre 2014, est décédé,
Sébastien GESLIN, 35 ans,
domicilié à Bourseul, « Beaubois » ;

Le 18 septembre 2014, est décédé,
Alain SWARTVAGHER, 59 ans,
domicilié à Bourseul,
au 8, Le Petit Calage à « La ville Hamonet » ;

Le 30 septembre 2014, est décédé,
Francis SAMPEUR, 86 ans,
domicilié à Bourseul, « La Landelle » ;

Le 10 octobre 2014, est décédé,
Nicolas FELIN, 32 ans,
domicilié à Bourseul, « La Chapelle saint Maleu »

★ Le calendrier des Fêtes 2015 ★

Janvier

7 Salle André Hénon - «La Boule Bourseulaise»
Assemblée générale et Galette des rois

20 Salle André Hénon - «L'Amicale des Anciens
Combattants» - *Galette des rois*

21 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

24 Salle polyvalente - « Amicale Laïque de Bourseul »
Repas Classe de neige

Février

18 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

20-21-22 Salle Polyvalente - *Le p'tit Théâtre de Bourseul*

Mars

18 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

22 *Commémoration de la Guerre d'Algérie*

Avril

04 Salle polyvalente - « Bourseul Moto Club »
Repas ambiance cabaret

11 «La Boule Bourseulaise» - «*Triplettes Formées*»
suivi d'un repas à la salle André Hénon



15 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

25 Salle Polyvalente - Société de chasse - *Repas*

Mai

20 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

25 Salle des Fêtes de Plédéliac
Amicale Laïque de Bourseul - *Loto*

Juin

03 «La Boule Bourseulaise»
Concours de Boules «Challenge Municipal»

06 Salle Polyvalente - La Boule Bourseulaise
Repas du club

17 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

22 au 29 *Voyage de «L'Amicale des Anciens Combattants»
au Portugal*

27 «Amicale Laïque de Bourseul»
Kermesse de l'école

Juillet

15 «La Boule Bourseulaise» - *Concours de Boules*

La vie intercommunale

Programme des spectacles

Salle Solenval à Plancoët

Vendredi 9 janvier 2015	<i>La nuit de la Magie</i>
Vendredi 6 mars 2015	<i>Chanson française</i> - Thomas FERSEN
Vendredi 10 avril 2015	Marionnettes - « <i>Mauvaise herbe</i> » - LE BOUFFU THEATRE
Mardi 5 mai 2015	Humour - « <i>L'Albermondialiste</i> » - Albert MESLAY
Samedi 23 mai 2015	Théâtre - <i>Troup'École</i> de Théâtre Plancoët Plélan
Samedi 6 juin 2015	Week-end Théâtral Plancoët Plélan

Salle l'Embarcadère à Plélan-le-Petit

Samedi 7 février 2015	Petite forme poétique – « <i>A petits Pas</i> » La compagnie GAZIBUL
Samedi 21 mars 2015	Conte - « <i>De peigne et de misère</i> » - Fred PELLERIN

Salle l'Embarcadère à Plélan-le-Petit

Samedi 30 mai 2015	Toute la journée - <i>La Fête de la Menée</i>
--------------------	---

Urbanisme

● DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'AMÉNAGER

Demandeur	Nature de la construction	Lieu de la construction
SCHREINER Jean-Baptiste	Modification du hangar	La ville Salmon
PAUWELS Louise	Yourte	La Basse Lande
LOMINÉ Sébastien	Maison	4, rue des Hortensias



● DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demandeur	Nature des travaux	Lieu des travaux
KERBOEUF Valérie	Fenêtres de toit et réfection de la toiture	3, place de la liberté
THOMÉ Jérémy	Piscine	La Ville es Robert
GAULTIER Bernard	Préau et mur de clôture	14, rue de Beaubois
JOUFFE Jean-René	Clôture et portail	La ville Boblain
FRENDON Pascal	Baie vitrée et surélévation d'un muret	Le Pau
MALÈVRE Gwénaél	Fenêtres de toit	Saint Méen
LEBLANC Laëtitia		



LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURSEUL

Décembre 2014 :

exposition du diagnostic du territoire

Le bulletin municipal n°104 (février 2014) faisait part du lancement de l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme, étude qui a été confiée au bureau d'études **A+B Urbanisme & Environnement**.

La révision a notamment pour objet de rendre le document compatible avec les nouvelles dispositions réglementaires (loi Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite *Grenelle 2*, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite *ALUR*, loi d'avenir pour l'agriculture...), ainsi qu'avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Dinan (en cours de validation) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Arguenon.

La phase d'études du P.L.U.

La révision du P.L.U. se décompose en 3 phases d'étude qui seront suivies par la suite d'une phase nécessaire à l'instruction du dossier et à l'approbation du P.L.U. :

- 1. Le diagnostic du territoire :** il permet de dégager les grands enjeux relatifs au développement de la commune.
- 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune :** il poursuivra le diagnostic pour lancer les orientations du Projet... La réflexion autour de ce Projet devrait nous mobiliser pendant près de 6 mois.
- 3. Les Zonages, Règlement et les principes d'organisation des futures zones à urbaniser :** comment mettre en œuvre le Projet que nous aurons établi... ou tout au moins, comment ne pas le compromettre... le zonage et le règlement devront répondre à cette attente pour traduire et imposer les choix adoptés par le Projet.

Le diagnostic du territoire communal présenté par le bureau d'études à la Commission d'Urbanisme durant l'été 2014 et aux Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Chambres consulaires, Conseil Général...) en octobre, a mis en évidence les principales contraintes, les atouts et les enjeux du développement de la commune.

A compter du 5 janvier 2015, des panneaux exposeront en Mairie les principales conclusions du diagnostic, sur lesquelles s'appuiera la définition du projet de développement de la commune, phase suivante de la révision du P.L.U.

Le projet de P.L.U., certes défini par une Commission de travail et régi par certaines contraintes réglementaires d'occupation des sols, reste celui de la Commune :

Ses habitants sont donc conviés à émettre leurs attentes, leurs observations et à exprimer des suggestions qui pourront être reprises par la Commission de travail pour établir le P.L.U., pour définir notamment des orientations relatives au développement urbain et économique, ou à la préservation de certaines valeurs patrimoniales, naturelles ou paysagères de la commune.

La consultation du public

L'exposition en Mairie présente des éléments de diagnostic qui permettront au « groupe de travail PLU » d'aborder la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Mais nous, Bourseulaises et Bourseulais, pourrons dès lors nous informer et oser apporter notre contribution à l'étude du projet..., faire part de nos observations, de nos éventuelles attentes ou préoccupations relatives au développement de notre commune, à la prise en compte de notre cadre de vie, etc. Le projet nous concerne tous et nous pourrons y participer à notre façon, à travers :

- **la transmission d'observations sur un cahier mis à disposition du public** en Mairie, ou bien par courrier adressé aux Représentants de la Commune, les observations devant être relatives au P.L.U., aux études menées et exposées en Mairie,
- **la participation aux réunions publiques** prévue à la fin des phases de travail relatives au PADD et au zonage/règlement.
- **la participation à l'enquête publique relative au projet de P.L.U. arrêté** par notre conseil municipal et prenant en compte les observations formulées tout au long de la concertation avec la population (entretiens avec des personnes-ressources, réunions publiques, observations recueillies en Mairie sur le cahier mis à disposition du public, observations communiquées à la Mairie).

La concertation auprès des Bourseulaises et Bourseulais doit permettre de préciser et de valider le projet de P.L.U. au regard des observations qui auront été émises au cours de la procédure de révision.

Le projet de développement doit avant tout être celui de la Commune, respectant le cadre réglementaire qui s'impose à toute collectivité et qui nous est rappelé par les services de l'État.

● LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera **le samedi 10 Janvier 2015 à 11 heures à la salle polyvalente.**

La population est bien évidemment conviée, cette rencontre se clôturera par un verre de l'amitié.

● LES CLASSE 4

Les classes 4 se sont retrouvées le dimanche 26 Octobre à la salle des fêtes mise à disposition chaque année pour ces retrouvailles. Cent trois personnes étaient présentes. Le repas, préparé par le traiteur « le chêne au Loup » de Plédéliac, a été apprécié par les convives. Les doyens étaient Marie-Thérèse ALLEE, née en Avril et Victor RAFFRAY né en Mai, tous les deux en 1934. Les benjamins étaient Quentin ABBÉ âgé de 5 mois et son cousin Paul ABBÉ ayant lui 9 mois. Cette journée, destinée aux retrouvailles, s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous rappelons que l'organisation de ces retrouvailles repose sur le bénévolat.

S'il y a des volontaires pour l'édition des classes 5 en 2015, merci de vous faire connaître en mairie.



10
11

● LE CONCERT DE GOSPEL : SOULFULSINGERS DE RETOUR

Pour la deuxième année, le groupe spécialisé dans le chant Gospel, SOULFULSINGERS est venu donner un concert en l'église Saint-Nicodème de Bourseul le dimanche 16 novembre.

Les cinq artistes, trois chanteuses, un chanteur et un pianiste ont enchaîné une bonne vingtaine de succès connus de tous, ou plus récents et intimistes. On peut notamment citer le célèbre « Hallelujah » dont vous avez certainement entendu les versions de Léonard COHEN ou Jeff BUCKLEY en fonction des générations.

Si l'an dernier, le comité des fêtes, organisateur de cet événement, était légèrement déçu de la participation, cette nouvelle édition a connu un franc succès et l'église était bien remplie.

Aux dires des spectateurs à la sortie du concert, ils sont prêts à revenir pour une nouvelle édition en 2015. L'avenir nous le dira....



● L'ÉCOLE EN BREF

Pour l'année scolaire 2014/2015 nous avons adopté la semaine de 4 jours et demi d'école (9 demi-journées) en mettant en place les nouvelles activités périscolaires (NAP) appelées plus couramment les temps d'activités périscolaires (TAP).



Plusieurs options s'offraient à nous et les textes n'ont cessé d'évoluer sur le sujet jusqu'en juin. C'est ainsi que nous avons décidé d'opter pour que ces activités se déroulent le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30.

Nous avons décidé d'ouvrir la cantine le mercredi midi au vu des réponses reçues dans le cadre de nos enquêtes menées auprès des parents, nous avons une forte demande mais la réalité est toute autre et pourrait nous amener à revoir notre fonctionnement.

Avec ces nouvelles charges d'activités, nous avons dû recourir à l'embauche de deux personnes (1 contrat à durée indéterminée et 1 contrat à durée déterminée).

L'école a donc mobilisé les énergies tout l'été et à la rentrée nous avons calé le sujet particulièrement pour assurer la sécurité des enfants.

La rentrée scolaire de septembre s'est bien déroulée avec un effectif de 147 élèves qui va progressivement dépasser les 150 en cours d'année.

Pour les TAP, le personnel a relevé ce nouveau défi et nous ne pouvons que féliciter les employés territoriaux pour s'être investis pleinement afin de mener à bien leurs nouvelles tâches. Aujourd'hui nous fonctionnons sur trois activités principales par après-midi: le sport, la découverte et/ou l'apprentissage de jeux de société et les travaux manuels, mais nous pourrions évoluer. A noter qu'il arrivera que certains groupes ne se verront proposer qu'une activité par après-midi (exemple la découverte et l'apprentissage de jeu de boules bretonnes). J'en profite pour remercier les boulistes qui acceptent de nous aider pour mettre en place cet atelier.

Nous avons investi pour l'instant environ 1 500,00€ en matériel dans le fonctionnement des TAP dont une partie pourra être réutilisée dans les années à venir. D'autres achats seront nécessaires mais nous veillerons à nous en tenir à des acquisitions raisonnables.

En effet, l'aide de l'État pour la mise en place des TAP sera loin de couvrir tous les frais occasionnés et nous ne pouvons être sûrs que cette aide soit pérenne.

Si vous avez des idées ou si vous voulez venir animer des activités qui ne demandent pas un investissement matériel important, qui puissent se réaliser avec un petit groupe d'enfants (14 à 18 enfants) qui restera encadré par l'animateur principal, nous sommes à votre écoute et nous pourrions ainsi en étudier ensemble la faisabilité.

Les difficultés rencontrées lors de la mise en place de l'outil informatique de gestion, son chargement, son adaptation au besoin de l'administration conjuguée à des problèmes de liaisons informatiques (Internet) courant septembre et début octobre ont engendré des perturbations dans la facturation et le recouvrement des factures. Nous nous excusons de ce contre temps et des désagréments occasionnés auprès des familles.

Aujourd'hui les problèmes sont derrière nous, nous allons échelonner les prélèvements par nécessité administrative et aussi pour ne pas pénaliser les familles, nous devrions retrouver une vitesse de croisière en février 2015.

Dans toute cette période, le personnel affecté à la restauration, à la garderie et aux services administratifs a été très sollicité. Nous pouvons les remercier pour leur implication et pour avoir fourni les efforts nécessaires d'apprentissage, d'enrichissement du logiciel et de maîtrise de ce nouvel outil informatique.

Les vendeurs ambulants

Dominique BRAULT Rémouleur Affûteur

Monsieur Dominique BRAULT, domicilié à Saint-Lormel, vous propose un service d'affûtage et de rémoulage (technologie à la meule à eau en carbure de silicium et respect des angles de coupe).

Il viendra pour la première fois sur la commune, samedi 10 janvier 2015 de 13h30 à 17h, et garera son camion sur le terrain face à la mairie.

Vous pouvez le contacter au 06 67 22 32 26
ou sur internet à l'adresse
www.armor-affutage.fr

